

une source de progrès toujours nouveaux, de vertus toujours plus belles et plus généreuses, d'une sanctification toujours plus courageuse et plus active ! Que nous allions ainsi de perfection en perfection, à mesure que nous irons de communions en communions, jusqu'à celle qui sera la dernière et qui ne mettra le sceau à notre vie terrestre que pour consommer, dans l'éternelle vision et l'inamissible possession de l'amour, la béatitude céleste !...

Bulletin Statistique.

Nous aimons à signaler au moins de temps en temps à nos Confrères la marche toujours progressive de l'Œuvre. Le nombre relativement considérable des nouvelles adhésions, reçues depuis notre dernier relevé de Décembre, démontre une fois de plus la puissante vitalité de notre Association et doit stimuler le zèle et la fidélité de ceux qui ont le bonheur d'en faire partie.

Depuis Décembre dernier, les divers Centres de l'Œuvre ont enregistré près de 3400 nouvelles adhésions, parmi lesquelles celles de plusieurs évêques. Elles se repartissent à peu près comme suit : Europe : 2750, Amérique du Nord : 500, Amérique du Sud : 100, Asie 50, Afrique : 15.

Au Canada, nous avons porté sur nos registres d'inscriptions les noms de 103 nouveaux membres.

La "*Ligue Sacerdotale de la Communion*" continue également à faire de nombreuses recrues. Pour ce qui est du Canada, les demandes continuent à nous arriver tant de la part du clergé régulier que du clergé séculier. Cette adhésion presque unanime au Décret de Pie X sur la Communion a déjà produit un peu partout des résultats très consolants en faveur d'une fréquentation plus grande de la Ste Table.

L'*Archiconfrérie du Très Saint Sacrement* a érigé une quinzaine de nouveaux centres. A ce propos, nous faisons remarquer à nos Confrères que l'Archiconfrérie n'impose à ses membres qu'une heure d'adoration par mois. De ce fait, toutes les paroisses où a lieu l'exposition et l'adoration des premiers vendredis du mois, pourraient voir s'établir chez elles un siège de Confrérie, qui ferait participer les membres inscrits aux très nombreux privilèges de l'Archiconfrérie.

Nous pourrions citer un diocèse où sur les instances de l'évêque, presque toutes les paroisses ont érigé l'Archiconfrérie du T. S. Sacrement et voient se pratiquer l'*heure hebdomadaire* d'adoration des prêtres avec leurs fidèles.